

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Pathologie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND : 30421

Déclaration de Maladie : N° P19-0006980

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7181 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : IMAKOR BRAINI Date de naissance : 08.02.1962

Adresse : Bloc 26 Rue 04 N° 02 HAY TILILA AGADIR

Tél. : 0667.122441 Total des frais engagés : 165,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 03/06/2020

Nom et prénom du malade : Brahim BRAINI Age : 56 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Rombalgie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :/...../.....

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27.06.2015	...	-	1.222.220 H	<i>Le Dr H. Général Médecin</i> Tél: 05.28.28.70.05 / DRARGA AGADIR
28.06.2015	...			
29.06.2015	...			
30.06.2015	...			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ANRANZI (ZINC-HIDROXIDE) DOCTEUR EN PHARMACIE N° PARCELLE 14977 LA TIKOUINE 74 Tel 0528 28 80 74	31/6/20	65,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

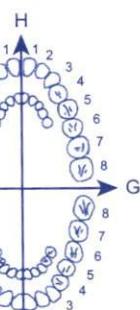
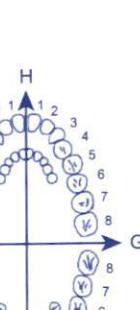
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	Coefficient DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
	-			DATE DU DEVIS
	-			DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Dr. Hamid ABRAY

Médecine Générale

Echographie Générale

Ex. Médecin à l'Hôpital

Militaire Moulay Ismail - Meknes



الدكتور حميد أبرا

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب سابق بالمستشفى

العسكري مولاي اسماعيل بمكنا

Drarga, le : 03 Juin 2020 في: الداركة.

Bonbon n'Ains

37.00

1 - Dnoxan (AS)

28.80 ١٢٠ x ٣٧

2 - Vitamine C forte ١٢٠

٦٥.٨٥ ١٢٠ x ٣٧

37.00

Rendez-vous, le

الداركة - عمالة أكادير - الهاتف: 05 28 28 70 08 - المحمول: 06 68 58 23 94

Drarga - Province d'Agadir - Tél : 05 28 28 70 08 - Gsm : 06 68 58 23 94

E-mail : abrayhamid@yahoo.fr

Dr. ABRAY Hamid

Médecine Générale

Echographie Générale
Ex. Médecin à l'Hôpital
Militaire Moulay Ismail Meknes

الدكتور أبراي حميد

الطب العام

الفحص بالصدى
طبيب سابق بالمستشفى
العسكري مولاي اسماعيل بمكناس

Drarga, le : ٢٣٠٦٢٠٩٦ الدراركة، في :

NOTE D'HONORAIRE

Une consultation est faite à Monsieur /

Madame..... *B. S. H. S. M. N. A. I. M. A.*

Au Montant de CENT DIRHAMS (100,00DH)

Signé :

